



le syndicat indépendant de Paris-Sorbonne

ageps

Contactez-nous !

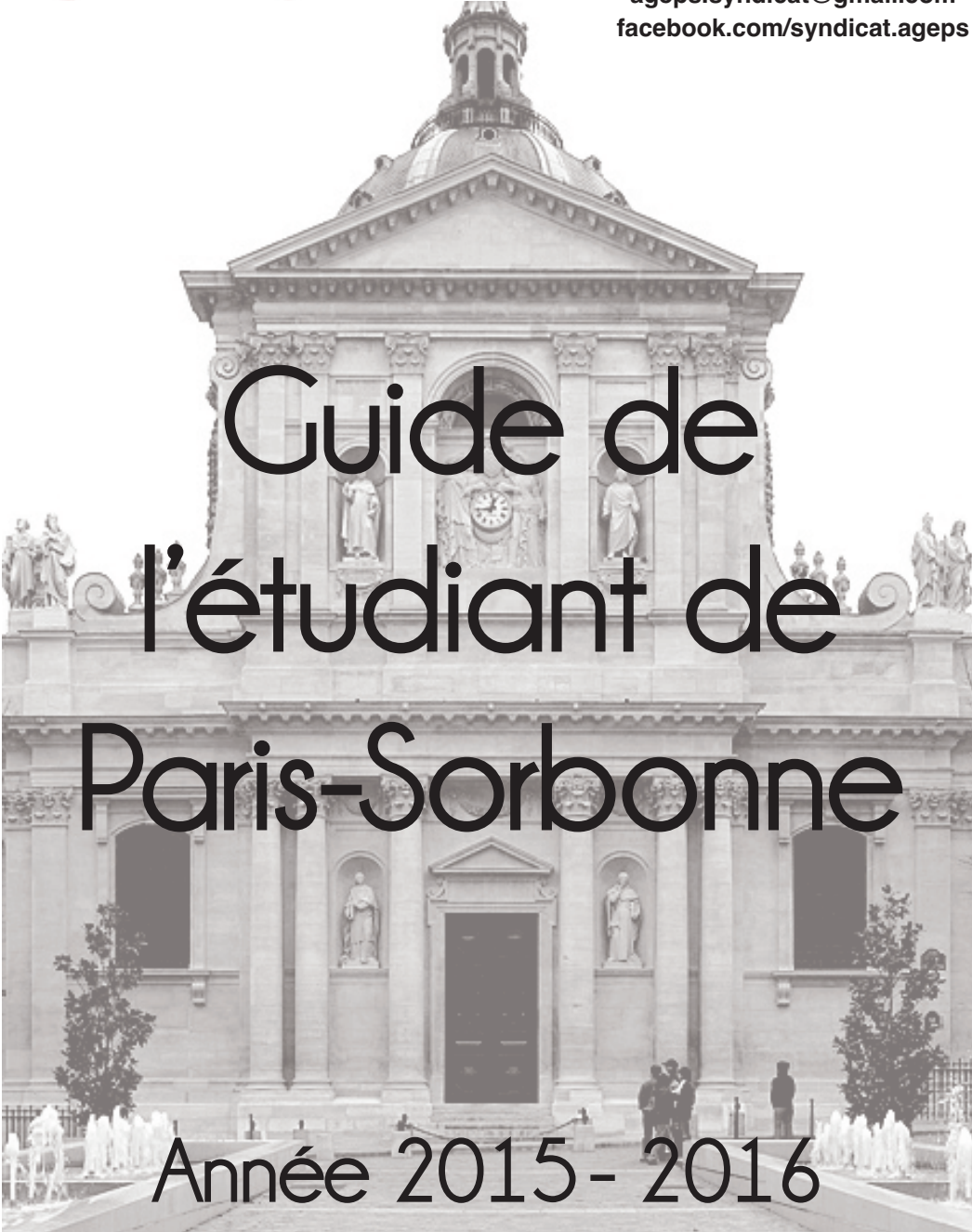
01 40 46 32 27

www.ageps.info

@syndicat_ageps

ageps.syndicat@gmail.com

facebook.com/syndicat.ageps



Guide de l'étudiant de Paris-Sorbonne

Année 2015 - 2016

Bienvenue chez nous !

Sommaire

L'Université, un monde étrange que vous vous apprêtez à découvrir, peuplé de gens plus ou moins perdus. Mais pas de panique ! Nous sommes là pour vous aider au quotidien, ainsi que ce guide créé par les militants et élus de l'AGEPS qui sont, comme vous, des étudiants à Paris-Sorbonne. Pour vous qui arrivez du lycée, d'une prépa ou d'une autre université, l'enjeu est multiple : vous faire à l'Université en général, ses rythmes, son autonomie et la prise d'initiative qu'elle nécessite, et vous faire à Paris-Sorbonne en particulier, université complexe aux nombreux centres et enseignements, dispersés et parfois complexes. Ici, rien ne ressemble à un fonctionnement encadré et suivi qui vous oblige à suivre des cours et à rendre des devoirs réguliers. Ici, vous êtes des étudiants parmi tant d'autres. Ici, vous devrez, seul, tracer votre route entre, professeurs, administration et salles de cours. Seul, mais accompagnés !

Car tant le personnel de l'université que ses associations nombreuses et généralement accueillantes vous ouvrent leurs portes afin de vous aiguiller, dont L'Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne (AGEPS), Syndicat indépendant de votre nouvelle université, très implanté sur ses sites, nous sommes là pour vous soutenir tout au long de l'année: que ce soit par des campagnes d'information pure, d'aide personnelle ou collective, ou par la présence des élus AGEPS dans les Conseils de l'université, où nous siégeons afin de peser sur les décisions en amont de leur application. Nous publions depuis maintenant 9 ans le Sorbonnard Déchaîné, journal pour et par les étudiants de Paris-Sorbonne, ainsi que des campagnes de sensibilisation sur des thèmes chers à notre université, comme sur les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) par exemple, ou encore les problèmes de salles ou de remplacements d'enseignants... Bref ! Présents au quotidien, vous entendrez parler de nous tout au long de cette première année à l'université, et bien des années encore !

L'AGEPS se bat depuis toujours pour une Université libre, laïque, gratuite, accessible à tous, et pour tous. Ce combat sur le terrain auprès de vous ou dans les instances de l'université est pour vous, et se construit par vous. C'est pourquoi, n'hésitez plus ! Que ce soit pour des questions simples sur votre parcours, pour des informations sur vos examens, ou encore sur votre syndicat, contactez-nous ! Notre site internet, nos réseaux sociaux et nos locaux vous attendent, notre collectif vous est ouvert.

Bienvenue à l'université Paris-Sorbonne !

L'AGEPS

Sommaire et éditorial ----- page 02

Différents lieux de cours et de travaux ----- pages 03-04

Santé ----- page 05

IA/IP, UFR, UE, CC/CT... C'est à dire ? ----- page 06

Droits étudiants pendant les examens ----- pages 07-08

Aide sociale ----- page 08

Démocratie universitaire ----- page 09

Vie associative et culturelle ----- page 10

Informations utiles ----- page 11

Ce guide a été réalisé par des étudiants de Paris-Sorbonne appartenant à l'AGEPS (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne) à partir du travail fait par leurs prédécesseurs.

Toutes vos suggestions pour qu'il soit encore meilleur l'an prochain sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous rapporter ce guide s'il est abîmé ou mal agrafé, nous vous l'échangerons sans problème!

AGEPS
www.ageps.info
Tel. 01-40-46-32-27
1, rue Victor Cousin
75230 Paris
CEDEX 05
syndicat.ageps@gmail.com

Paris-Sorbonne : une université, plusieurs lieux

CLIGNANCOURT

Métro 04 - Porte de Clignancourt



Le centre universitaire de Clignancourt accueille les deux premières années d'Histoire, de Géographie, de Philosophie, d'Études Ibériques, d'Anglais et de Musique et Musicologie. L'avantage de ce site est sa proximité avec le Restaurant Universitaire Rabelais. Le centre Clignancourt a été reconstruit intégralement, et inauguré le 06 mai 2013. Il dispose maintenant d'une cafétéria, d'un auditorium, d'un jardin extérieur, d'un complexe sportif de 1 500 m² ainsi que d'une bibliothèque lumineuse et spacieuse proposant de nombreux services (ateliers de langues, salle de travail en groupe, piano, orientation professionnelle, prêts, reprographie automatique...) L'AGEPS est présente sur Clignancourt (bureau E15, 1^{er} sous-sol) : n'hésitez pas à passer nous voir !

MALESHERBES

Métro 03 - Malesherbes ou Métro 02 - Villiers/Monceau



Le centre universitaire de Malesherbes rassemble les Licences 1 et 2 de Lettres (Modernes, Modernes Appliquées, Classiques, CAMC) ainsi que les Licences et Masters de LEA, d'Études Germaniques, d'Italien-Roumain et d'Études Slaves. Ce centre est en parfait état mais le quartier, assez cher, ne dispose pas de Resto U et la cafétéria du site est très petite. Cependant, après de multiples demandes de la part des élus de l'AGEPS, un projet de rénovation et d'agrandissement est en cours. Ceci étant dit, si la réouverture du site de Malesherbes est prévue pour le 2 septembre, l'ouverture de cette nouvelle cafétéria devrait s'effectuer en janvier 2016. Pour cette raison, l'AGEPS a demandé l'installation d'un service de restauration provisoire afin de combler la demande. La bibliothèque, située au sous-sol, est grande et possède un fonds riche. Des travaux ayant également été réalisés durant l'été, sa réouverture définitive est prévue pour la rentrée universitaire, le 21 septembre. L'AGEPS y partage un petit local associatif au 1er étage, salle 113 juste devant les escaliers. Proche du parc Monceau, le centre est très agréable à vivre.

Le petit plus : le centre Malesherbes propose un service de reprographie très dense et à bas prix.

MICHELET

RER B - Luxembourg/Port Royal



L'Institut Michelet, que Paris-Sorbonne partage avec Paris I, accueille tous les étudiants de l'UFR d'Art et d'Archéologie. Assez petit, cet immeuble abrite un grand amphithéâtre, ainsi que de nombreuses salles de cours. Sa bibliothèque est particulièrement bien fournie et ouverte à tous les cycles, même si certaines recherches vous forceront à vous déplacer ailleurs. Les militants de l'AGEPS sont présents sur le site et disposent d'un local partagé avec les autres associations. La proximité du CROUS, des jardins de l'Observatoire et du jardin du Luxembourg vous permettront de profiter pleinement de votre temps libre.

SORBONNE

----- **RER B - Luxembourg, RER C - Saint-Michel, Métro 04 - Odéon, Métro 10 - Cluny la Sorbonne**



La Sorbonne est le site principal et le lieu où sont situés tous les services centraux de l'université Paris-Sorbonne. Vous y aurez cours à partir de la 3^{ème} année de Licence si vous êtes en Littérature Française et Comparée, Langue Française, Philosophie, Sociologie, Histoire, Grec ou Latin. Vous y trouverez aussi le département d'Éducation Physique et Sportive (18 rue de la Sorbonne). La BIU (Bibliothèque Inter-Universitaire) a été rénovée et vous y accédez maintenant par la galerie des amphithéâtres à côté de la Cour d'Honneur. Le local de l'AGEPS est situé en F646, 2^{ème} étage, escalier P, galerie Claude Bernard. Le Quartier Latin, autour de la Sorbonne, est très agréable, bien que cher, et parfait pour prendre une pause entre deux cours.

ET LES AUTRES ...

Les Instituts de Géographie, de Sciences Humaines Appliquées (ISHA), d'Études Ibériques et Latino-américaines, sont situés dans de petits immeubles parfois partagés avec d'autres universités. Ils disposent de bibliothèques contenant les ouvrages les plus classiques. A cela s'ajoutent les immeubles attenants à la Sorbonne, par exemple rue de la Sorbonne, où ont lieu certains cours. Ainsi, l'UFR de Grec se trouve au 16 rue de la Sorbonne, dans un bâtiment où se trouve aussi l'amphithéâtre Champollion (sous-sol).

RÉSEAU WIFI

Tous les sites fournissent un accès wifi, à travers trois réseaux : wifi-sorbonne, eduoram et eduspot.



Santé

Quand on est étudiant et qu'on a peu de moyens, se soigner pose souvent problème. Pourtant, de nombreux centres de santé à destination des étudiants, la plupart du temps gratuits, existent. Petite présentation.

Sécurité sociale/ mutuelle étudiante

Lors de votre inscription administrative, vous devez choisir un centre payeur de Sécurité Sociale : la SMEREP ou la LMDE. Il s'agit de vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante, ce qui est obligatoire sauf si vous êtes salarié. **Le choix entre ces deux centres est indifférent** : ce sera en effet simplement la structure chargée de vous rembourser consultations et soins. La SMEREP et la LMDE proposent aussi des mutuelles complémentaires, qui sont payantes : avant d'y souscrire, **vérifiez que vous n'êtes pas déjà couvert par la mutuelle de l'un de vos parents**, ce qui est souvent le cas jusqu'à 25 ans. Si vous devez souscrire à une mutuelle et que vous êtes boursier, la Région peut vous reverser l'aide **ACS (Acquisition d'une Complémentaire Santé)**. Pensez aussi à vérifier si vous pouvez bénéficier de la **CMU (Couverture Maladie Universelle)**.

Service de santé interuniversitaire

Paris-Sorbonne dispose aussi d'un service de santé pour les étudiants : le **SIUMPPS (Service InterUniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)**, dans le cadre du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Sorbonne- Universités dans lequel est engagé notre université, avec Paris II Assas et Paris VI Pierre et Marie Curie.

Il est situé dans le 6ème arrondissement, 15 rue de l'Ecole de Médecine, Escalier G, 3e étage, métro Odéon ligne 4 et 10 - Tél: 01 40 51 10 00

Le SIUMPPS propose des consultations de médecine générale, mais aussi des consultations spécialisées et psychologiques. Il réalise gratuitement les vaccinations et délivre les certificats médicaux (pour le sport ou le tiers temps) ainsi que la contraception d'urgence. Malheureusement, les médecins ne délivrent pas d'ordonnance.

Contact : 01 40 51 10 00, siumpps@umpc.fr.

Infirmeries

Pour les soins quotidiens et ponctuels, il existe une infirmerie sur les principaux centres.

Infirmerie de la Sorbonne située Galerie Jean-Baptiste Dumas

Les lundis, jeudis et vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30 et les mardis et mercredi de 8 heures 30 à 18 heures

Contact : 01 40 46 22 24

Infirmerie de Clignancourt située au Pôle Médical (2, rue Francis de Croisset 75018 Paris), Entrée R25

Les mardis de 13h30 à 16h30 et les jeudis de 9h30 à 12h30

Contact : 01 53 09 56 57 / muriel.cancalon@paris-sorbonne.fr

Si vous désirez bénéficier d'un suivi psychologique ou psychiatrique, vous pouvez aussi vous adresser aux **BAPU (Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire)**. A Paris, ils sont au nombre de 5 : Montparnasse (30 rue Pascal, 01-43-31-31-32), Luxembourg (44 rue Henri Barbusse, 01-43-29-64-72), Claude Bernard (20 rue Larrey, 01-43-37-16-16), Grange Batelière (13 rue Grange Batelière) et Bagnole (131 rue de Bagnole, 01-40-09-05-09). Pour plus d'information rendez-vous sur : <http://www.fsef.net/index.php/etablisements/bapu/paris-bapu>

en aide sur des questions personnelles, sociales ou familiales et sont tenues au secret professionnel. Deux assistantes sociales du CROUS détachés à Paris-Sorbonne sont à votre disposition sur rendez-vous au 01 40 46 34 34

Enfin, la **ville de Paris** compte près de 97 centres de santé privés et 9 centres municipaux gérés par la ville et ouverts à tous. Ce sont des centres de proximité qui offrent des consultations en médecine générale ou spécialisée. Ils sont classés dans le secteur 1, ce qui signifie qu'ils proposent le « tiers-payant » avec des prix fixes pour les généralistes à 23€ et 28€ pour les spécialistes.

Des **assistantes sociales** sont présentes et disponibles via le Service Social du CROUS. Elles peuvent vous venir

Accueil d'handicap

Afin de permettre aux étudiants en situation d'handicap d'étudier dans les meilleures conditions, le pôle de la vie étudiante propose différents services. Un guide de "la vie étudiante et handicap" a été récemment publié afin de vous guider au mieux :

<http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Guide-handicap-0715-1-2.pdf>

Contact :

En Sorbonne : 17, rue de la Sorbonne - 75005 PARIS
Galerie Richelieu, entrée C364, bureaux C367 et C368

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Claire STOLZ

Enseignante Déléguée

Eliane LAUHON

Tél. : 01 40 46 31 97

Evelyne GILBERT-MONGEOT

Tél. : 01 40 46 47 92

accueil-handicap@paris-sorbonne.fr

Jargon universitaire : IA/IP, UFR, UE, CC/CT ... C'est à dire ?

*Vous arrivez à l'université et vous sentez un peu perdu dans la jungle des démarches et du jargon universitaire ...
voici donc quelques explications pour vous y retrouver !*

La première étape, quand vous arrivez à l'université, est l'inscription. Ou plutôt, les inscriptions :

- tout d'abord, vous devez procéder à votre **inscription administrative (IA)** : il s'agit de remplir votre dossier, de régler les frais d'inscription ... Vous recevrez votre carte d'étudiant et divers justificatifs. Pour les années suivantes, vous pourrez faire votre IA en ligne, sur l'**ENT (Environnement Numérique de Travail)**.

- à partir de fin septembre, vous ferez vos **inscriptions pédagogiques (IP)** : vous choisirez vos cours, vos options, vos TD ... pas d'inquiétude, des tuteurs seront là pour vous ! N'oubliez pas de vous connecter sur l'ENT pour les vérifier : s'il y a un problème, pas de panique, signalez- le au secrétariat, les changements seront faits au moment des examens ! Si vous désirez vous **réorienter** ou passer d'une bi-Licence à une Licence simple, il est possible de le faire à la fin soit du premier semestre soit de l'année universitaire. **La réorientation en cours d'année ne peut se faire que pendant un très court laps de temps, renseignez- vous au plus tôt auprès de votre secrétariat d'UFR.** La procédure administrative est un peu lourde, n'hésitez pas à contacter vos élus pour qu'ils vous accompagnent ! (cf p.9)

Après vos inscriptions, vous dépendrez d'une ou de plusieurs des 18 UFR : **Unité de Formation et de Recherche**. Bien que parfois compliqué, ceci n'est qu'administratif : un étudiant d'Histoire dépend de l'UFR d'Histoire, mais un étudiant de Lettres Modernes dépend de l'UFR de Littérature Française et Comparée et de l'UFR de Langue Française. En cas de problème de transfert de note par exemple, contactez-nous au plus vite !

L'année universitaire est composée de deux semestres : la première année de Licence (L1) est composée des semestres 1 (S1) et 2 (S2), la L2 des S3 et S4, la L3 des S5 et S6. Il est possible de passer dans l'année supérieure en n'ayant validé qu'un seul semestre de l'année écoulée. Chaque semestre, vos enseignements seront regroupés en **Unités d'Enseignement (UE)**, eux- mêmes divisés en **Enseignements Constitutifs (EC)**. Un certain nombre d'**ECTS (European Credits Transfert System)** ainsi

qu'un coefficient est affecté à chaque UE, sachant que chaque semestre comporte 30 ECTS.

Lors de votre année, vous serez évalué de deux façons différentes : le **Contrôle Continu (CC)** et le **Contrôle Terminal (CT)**. Le CT est constitué du partiel de fin de semestre (janvier et juin). Les enseignements évalués en CT disposent d'une session rattrapages en juin. À l'inverse, les enseignements évalués en CC ne disposent pas de rattrapage. Pour qu'un CC soit valide, il faut qu'il soit constitué de deux notes au minimum. Étudiants en double Licence ou salariés peuvent être dispensés de CC.

Généralement, un enseignement évalué en CT est accompagné et complété par un enseignement évalué en CC. En effet, les CT correspondent aux cours magistraux (CM) auxquels l'assiduité n'est pas obligatoire et dans lesquels vous retrouverez toute votre promo, tandis que les CC, pour lesquels l'assiduité est obligatoire, correspondent au TD (Travaux dirigés), et sont composés de plusieurs groupes répartis entre plusieurs horaires. Lorsqu'un CM est complété par un TD, l'évaluation est en Contrôle Mixte, en effet, la note finale correspond à la moyenne obtenue au CC et lors de l'examen final (évaluation du CM).

Cependant, certaines formations sont maintenant évaluées en Contrôle Continu Intégrale (CCI) ou proposent majoritairement des enseignements évalués en CC, ce qui ne permet pas d'avoir de dispense d'assiduité.

Connectez-vous souvent à l'ENT (Environnement Numérique de Travail, [http:// ent.paris-sorbonne.fr](http://ent.paris-sorbonne.fr)) : c'est là que vous trouverez toutes les informations indispensables à vos études (actualité des UFR, convocation aux examens, résultats ...).

N.B. : il faut **distinguer bi-Licence**, qui est un parcours organisé comme tel, et **double Licence**, lorsqu'on est simplement inscrit dans deux Licences différentes (par exemple en Lettres Classiques et en Philosophie) et où on peut par conséquent avoir quelques soucis d'emploi du temps.

Retour sur les droits étudiants pendant les examens

Les sessions d'examens sont régies par un ensemble de règles dont la plupart sont en faveur des étudiants. Il est important pour nous de les connaître, ce qui n'est pas toujours le cas de nos professeurs.

SEMAINES DE REVISION

Parce qu'elles sont bénéfiques aux étudiants, l'AGEPS a défendu l'application d'une semaine de révision avant chaque session d'examen, en janvier et en juin. Grande victoire, le premier semestre verra enfin, comme le second, une semaine complète de révision !

COMPENSATION ANNUELLE

Grande victoire de l'AGEPS et désormais mesure légale, la compensation annuelle permet que les semestres se compensent entre eux. Avec 9 au premier semestre et 11 au second, votre moyenne annuelle est de 10 et vous ne devez pas passer par les rattrapages !

LE SEMESTRE « EN DETTE » OU « PASSAGE EN CONDITIONNELLE »

Il est possible depuis 2005 de passer en année supérieure avec un semestre de retard. Par exemple, on passe en S3 (premier semestre de deuxième année) si on a validé seulement le S1 ou le S2 (1er ou deuxième semestre de première année). On peut passer en S4 si on a 2 sur 3 des semestres précédents... En revanche, on ne peut pas avoir un semestre en dette trop loin dans le cursus : il est impossible de passer en S5 (premier semestre de L3) s'il nous manque le S1 ou le S2, même si on a validé tout le reste. Des questions?

ANONYMAT DES COPIES ET RETARD DES COPIES

Notre université, comme toutes les autres, est soumise également au respect de la règle de l'anonymat des copies pour les examens à toutes les sessions. Les retards sont admis jusqu'à une heure après le début de l'épreuve. Cette heure limite est également celle des premiers départs autorisés de la salle d'examen, définitifs ou non.

FRAUDE

Même si vous êtes pris en flagrant délit de tricherie, personne n'a le droit de vous faire sortir avant que vous ayez terminé l'épreuve. Votre copie sera corrigée comme toutes les autres et seule la commission disciplinaire, où siègent des élus étudiants, décidera de votre sort.

CONSERVATION ET CAPITALISATION

Votée à l'initiative de nos élus aux Conseils Centraux, la conservation permet de conserver une note au dessus de la moyenne plusieurs années. Les Enseignements Constitutifs (EC) où vous avez eu la moyenne sont définitivement acquis, même si l'UE (Unité d'Enseignement) correspondante n'est pas acquise ou que vous redoublez !

SESSION DE RATTRAPAGE

En cas d'impossibilité de vous rendre à un examen, souvenez-vous qu'il vous reste la possibilité de passer la session de rattrapage. Celle-ci a désormais lieu fin juin, mais tous les enseignements n'y sont pas soumis : attention donc à bien vous renseigner sur vos brochures et auprès de vos enseignants pour chaque matière !

Attention : vos notes de rattrapages comptent forcément ! Elles remplacent obligatoirement les notes de la session 1 (janvier ou mai), même si elles sont moins bonnes ou que vous n'y êtes pas allés (= 0). Ce seront ces notes de rattrapage qui seront prises en compte pour le calcul de votre moyenne.



Retrouvez les droits étudiants et notre charte des examens sur www.ageps.info.

Les aides sociales

Financer ses études en France coûte cher, malgré des frais d'inscription très bas. C'est pourquoi des aides existent à différents niveaux :

- **Le CROUS de Paris** permet d'obtenir des bourses sur critères sociaux, dont le montant varie de l'exonération des frais d'inscriptions à 5539 euros pour l'année universitaire. Pour cela, il vous faut déposer un dossier social étudiant entre janvier et avril pour l'année suivante. Vous pouvez aussi demander une aide d'urgence auprès du FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence).

- **Le FSDIE Aide Sociale** est propre à Paris-Sorbonne. A l'image du FSDIE culturel, avec un budget qui a été augmenté récemment par les élus AGEPS, il délivre des aides d'urgence aux étudiants qui en font la demande auprès du service d'Aide Sociale de Paris-Sorbonne. Si vous n'êtes pas boursier mais tout de même en difficulté financière, sachez que le Président de l'université peut exonérer 10% des étudiants des frais d'inscription. N'hésitez pas à demander un dossier auprès du service d'Aide Sociale et à nous contacter en cas de besoin !

- **Il existe aussi de nombreuses autres aides**, à tous les niveaux (Union Européenne, collectivités territoriales, fondations) et quelle que soit votre situation. Ainsi, dès la Licence, vous pouvez solliciter un prêt d'honneur, prêt à taux 0 financé par l'État à rembourser après la fin de ses études (distinguez-le du prEtudiant qui n'est qu'un prêt bancaire déguisé).

- **Pour le logement**, outre les traditionnelles aides de la CAF (ALS et APL) et les résidences étudiantes surchargées, sachez qu'on trouve en Île-De-France plusieurs projets et aides municipales à disposition des étudiants : à Paris, pensez aux aides LOCA-PASS (où la mairie avance le dépôt de garantie et se porte garante de votre logement) et à des associations comme l'ADELE, le CLLAJ,... Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<http://atalante.paris-sorbonne.fr>, base de données de la Sorbonne
<http://www.etudiantdeparis.fr>, rubriques Infos pratiques : Logement et Finances

Démocratie Universitaire

Conseils d'UFR, Conseils Centraux... le fonctionnement démocratique de l'université peut laisser perplexé. Le connaître et savoir à qui vous adresser en cas de problème.

Paris-Sorbonne est composée de 18 **Unités de Formation et de Recherche (UFR)**. Dans chacune de ces UFR, il existe un **Conseil d'UFR** composé d'élus enseignants, d'élus BIATSS (personnel non enseignant : Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels de Service et de Santé) et d'élus étudiants, 4 à 10 selon les UFR.

L'AGEPS a des élus dans la plupart des UFR de Paris-Sorbonne. N'hésitez pas à nous contacter aux adresses ci-dessous : Le Conseil d'UFR se prononce sur les nouvelles formations, décide l'orientation pédagogique de l'UFR ... **En cas de problème, adressez-vous d'abord aux élus d'UFR**, disponible sur votre ENT : en effet, ils connaissent son fonctionnement ainsi que celui de votre formation. Quel que soit votre souci, ils sauront vous aider !

Si les Conseils d'UFR interviennent sur des questions très spécifiques, ce sont les **Conseils Centraux** qui décident de l'orientation générale de l'université.

La **Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)** est une instance (non-décisionnelle) en charge des questions pédagogiques et de vie de l'étudiant. Il se prononce donc sur les nouvelles formations, sur le calendrier universitaire, sur les règles de contrôle des connaissances... etc. 10 étudiants, dont 4 issus de l'AGEPS, y siègent. Le/la Vice-Président(e) du CFVU est un étudiant(e) élu par le CFVU, le Vice-Président actuel, Eugène Sandoz, est issu de l'AGEPS.

Le **Conseil Scientifique (CS)** s'occupe de la politique de recherche de l'université. Il vote, entre autres, les admissions en doctorat. Trois des 4 étudiants doctorants qui y siègent ont été élus sur la liste AGEPS.

Mais c'est le **Conseil d'Administration (CA)** qui prend toutes les décisions, généralement en suivant les avis des deux autres conseils. Il vote aussi le budget de l'université, l'acquisition de nouveaux bâtiments... Les étudiants y sont représentés par 5 élus, dont 2 sont issus de l'AGEPS.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter à syndicat.ageps@gmail.com
Si vous avez des questions sur les Conseils Centraux en eux-mêmes, vous pouvez contacter les têtes de liste :

Pour le **CA** : Stessy Malquy - stessy.malquy@gmail.com

Pour le **CFVU** : Eugène Sandoz - sandozeug@gmail.com

Pour le **CS** : Simon Vacheron - vacheron.simon@orange.fr

Les élus étudiants de tous ces Conseils sont renouvelés tous les deux ans. Afin qu'ils portent légitimement votre voix, il est indispensable de voter !

Vie associative et culturelle

La vie d'une étudiante ou d'un étudiant ne s'arrête pas à ses études et Paris-Sorbonne est loin d'être uniquement un lieu d'études. De nombreuses associations, culturelles ou autres, existent et la plupart sont référencées par le Service Culturel.

La vie associative à Paris-Sorbonne est très riche : de nombreuses associations voient le jour (culturelles, théâtrales, journaux associatifs ; mais aussi des associations humanitaires par exemple).

Le passage le plus simple pour découvrir une association ou obtenir des informations sur les manifestations culturelles et artistiques organisées dans l'université par les étudiants et les enseignants est le Service Culturel. Il peut aider ceux qui sont décidés à s'impliquer dans la vie associative, culturelle et artistique de l'université Paris-Sorbonne.

Son objectif est double : il sert de lien entre les différentes associations. Il fait écho aussi à certaines actions du CROUS et renseigne sur certains spectacles parisiens. Tout au long de l'année universitaire, le Service Culturel offre une large programmation d'événements culturels ouverts à tous les publics (spectacles, concerts, expositions, rencontres) au sein même de la Sorbonne. Toutes les informations sont disponibles dans leur agenda culturel en ligne.

Vous pouvez trouver le Service Culturel de notre université au bout de la **cour Saint-Jacques, en Sorbonne, escalier I au rez-de-chaussée** ; ou bien sur son site internet : <http://www.culture.paris-sorbonne.fr>

Parallèlement au service culturel existe le pôle de la vie étudiante dont la mission est d'accompagner les étudiants tout au long de leur cursus universitaire.

Vous avez un projet ? N'HESITEZ PAS A DEMANDER UNE AIDE !

Si vous voulez mener une action culturelle ou artistique, vous pouvez demander une aide à l'université. Adressez-vous alors au Service Culturel, qui vous aidera à traverser le dédale des démarches administratives. L'université Paris-Sorbonne a une commission « Aide aux projets », qui fait partie du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes). Trois élus de l'AGEPS y siègent dont le Vice-Président Étudiant. Cette commission prête du matériel, via le Service Culturel, et octroie des subventions. Elle gère un important budget, approvisionné par une partie des frais d'inscription : n'hésitez donc pas à déposer un dossier !

Les conditions pour présenter un dossier devant la commission Aide aux projets sont très précises : être inscrit à Paris-Sorbonne (pour une association, regrouper en majorité des étudiants de Paris-Sorbonne), être soutenu par un professeur et déposer un budget chiffré. Enfin, l'action doit avoir une retombée sur la communauté de Paris-Sorbonne.

Vous pouvez aussi demander des subventions auprès du CROUS, ou bien auprès de la MIE (Maison des Initiatives Etudiantes) de Paris.

www.crous-paris.fr
www.paris.fr/pratique/vie-etudiante/maison-des-initiatives-etudiantes/p5327

Votre Syndicat étudiant indépendant

L'AGEPS est le premier syndicat étudiant de Paris-Sorbonne. Notre association a su défendre de manière continue les droits des étudiants de notre université depuis plus de 15 ans. Rejoignez-nous !

Qu'est-ce que l'AGEPS ?

L'Association Générale des Étudiants de Paris-Sorbonne (AGEPS) existe depuis plus d'une décennie à la Sorbonne. **Syndicat indépendant**, nous avons pour mission la promotion des liens de solidarité de la communauté universitaire de Paris-Sorbonne. Notre priorité est la **défense des droits étudiants**. Grâce à nos militants et nos élus dans tous les Conseils de l'université, l'AGEPS prend une part active à la vie de l'université, protégeant les **intérêts matériels et moraux des étudiants**, défendant leurs droits et en acquérant de nouveaux. Fidèles à la Charte de Grenoble, nous estimons que l'étudiant, jeune travailleur intellectuel, a des droits et des devoirs spécifiques : **le droit au travail et au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle, tant personnelle que sociale**. Ils sont garantis par le libre exercice des droits syndicaux, en particulier dans le cadre d'un syndicat indépendant et ancré dans le paysage de Paris-Sorbonne.

Soucieux d'impliquer les étudiants dans la marche de l'université et dans la vie démocratique de celle-ci, nous publions régulièrement **Le Sorbonnard Déchainé**, qui aborde l'**actualité de la vie universitaire locale**, nationale et internationale, analyse et décortique les informations sur les questions d'éducation et de vie sociale de l'étudiant. Si vous ne croisez pas l'un d'entre nous en train de le distribuer, n'hésitez pas à venir le chercher dans nos locaux à Clignancourt, Malesherbes ou en Sorbonne et à visiter le site ageps.info

Fortes d'une longue et riche expérience sur le terrain, l'AGEPS a su créer un lien privilégié avec les différents partenaires de l'université. La qualité de notre travail fait de notre syndicat un **interlocuteur écouté et respecté**. Nous représentons les étudiants au mieux de leurs intérêts à tous les échelons des prises de décision. **L'AGEPS fait entendre sa voix, à tous les niveaux de la vie universitaire.**
Des élus pour vous défendre au quotidien.

Malgré la faible participation aux dernières élections, avec 43% des suffrages exprimés **L'AGEPS est arrivée première comptant 9 élus sur 19**. Elle est présente dans toutes les UFR, avec en tout **79 élus**. Ce sont ainsi **88 étudiants élus** dans ces conseils qui sont à votre écoute en cas de problème d'inscription, de note ou d'examen, prêts à répondre à vos questions sur l'université et à vous aider. Notre ambition est de faire en sorte que l'université soit pour l'étudiant **un lieu d'épanouissement intellectuel, de partage** et non de passage : nous ne sommes pas ses usagers, mais véritablement ses acteurs. C'est pourquoi nous travaillons aussi avec diverses associations culturelles ou étudiantes.

Informations utiles

Cette liste est loin d'être exhaustive. Retrouvez toutes ces informations sur l'onglet « informations utiles » du site de l'AGEPS.

Les UFR

- **Secrétariat de Lettres Modernes de L1-L2**
Malesherbes, Salle 328. 01-43-18-41-38.
- **Secrétariat de Lettres Classiques de L1-L2**
Malesherbes, Salle 327. 01-43-18-41-36.
- **UFR de littérature française et comparée**
Sorbonne, escalier P, 1er étage.
01-40-46-26-44 ou 01-40-46-32-32
- **UFR de Langue française**
Sorbonne, Salle D684.
01-40-46-25-21 ou 01-40-46-25-26.
- **UFR de Latin**
Sorbonne, Salle E642, escalier P, 1er étage. 01-40-46-26-40.
- **UFR de Grec**
16 rue de la Sorbonne. 01-40-46-27-45.
- **UFR de Philosophie**
1er cycle : Clignancourt. 01-49-25-86-27.
2ème et 3ème cycles : Sorbonne, escalier P, 2e étage.
01-40-46-26-37.
- **UFR d'Histoire**
1er cycle : Clignancourt. 01-49-25-86-26.
2ème et 3ème cycles : Sorbonne; Salle G070, escalier E,
2ème étage. 01-40-46-26-30.
- **UFR de Géographie**
1er cycle: commun avec celui d'Histoire.
2ème et de 3ème cycle : Institut de Géographie.
01-44-32-14-36.
- **UFR d'Histoire de l'Art et de l'Archéologie**
Michelet. 01-53-73-71-00.
- **UFR d'Études Anglaises et Nords-Américaines**
1er cycle : Clignancourt. 01-49-25-86-15.
2ème et 3ème cycles : Sorbonne, escalier F, 3ème étage.
01-40-46-25-98.
- **UFR de Langues Étrangères Appliquées**
Malesherbes, s. 337. 01-43-18-41-04.
- **UFR d'Études Germaniques et Slaves**
Malesherbes.
Allemand et Néerlandais 01-43-18-41-41.
Allemand et Scandinave 01-43-18-41-42.
- **UFR d'Études Ibériques et Latino-Américaines**
1er cycle : Clignancourt. 01-49-25-86-19.
2ème et 3ème cycle: Institut d'Études Ibériques, Salle 14.
01-40-51-25-11.
- **UFR d'Italien et de Roumain**
Malesherbes, bureau 324. 01-43-18-41-65.
- **UFR d'Études Slaves**
Malesherbes, bureau 332. 01-43-18-41-64.
- **UFR de Musique et de Musicologie**
1er cycle : Malesherbes. 01-43-18-41-00
2ème et 3ème cycles : Sorbonne, escalier G, 3ème étage.
Bureau J330 et J336. 01-40-46-26-07.

Bibliothèques

Les petites bibliothèques sont nombreuses en Sorbonne et dans les centres annexes. Vous pourrez en retrouver la liste exhaustive sur le site de l'AGEPS.

Bibliothèque Inter-Universitaire (BIU) Sorbonne

La bibliothèque de la Sorbonne a fermé ses portes le 9 avril dernier pour des travaux de rénovations. Durant les trois années de ce chantier, la bibliothèque est transférée sur le site Sainte Barbe (4 rue Valette 75005 Paris, ouvert du lun- di au samedi 10h-20h, le jeudi à partir de 11h.)

Bibliothèque Malesherbes, sous-sol du centre Malesherbes. Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 20h, le samedi de 9h à 13h. Fonds en langues (slave, germanique, italien et roumain), littérature et langue française, musicologie. Accessible dès la 1e année. Photocopieurs, postes informatiques.

Bibliothèque Championnet, 113, rue Championnet, 75018. ouverte du lundi au vendredi de 10h à 19h, le samedi de 12h à 18h. Fonds en philosophie, sociologie, histoire, géographie, langues anglaises et ibériques, art. Accessible dès la première année. Photocopieurs, postes informatiques.

Bibliothèque Michelet, centre Michelet, 3, rue Michelet, 75006. Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 19h30. Fonds en musicologie, art et archéologie. Photocopieurs, postes informatiques.

Ressource en ligne

Catalogues de bibliothèques

Système Universitaire de DOcumentation (SUDOC <http://www.sudoc.abes.fr>). Catalogue collectif de toutes les bibliothèques universitaires françaises. Possibilité de Prêt Entre Bibliothèques en ligne.

Catalogue des bibliothèques de Paris IV (<http://inti.univ-paris4.fr>). Localisation et disponibilité des ouvrages. Ne référence ni les ressources des bibliothèques en Sorbonne, ni celles des bibliothèques d'UFR.

Ressources en accès libre

Europeana (<http://www.europeana.eu>). Soutenu par l'UE, le projet recense l'ensemble des fonds conservés et/ou numérisés des bibliothèques nationales, archives et musées des 25 états membres.

Rue des Facs (<http://www.ruedesfacs.fr>). Service gratuit d'aide à distance pour la recherche documentaire.

Bibliothèque externe

La bibliothèque Sainte Geneviève,
10 place du Panthéon. 01-44 41-97-97.

La bibliothèque Georges Pompidou.
Rue Saint-Martin. 01-44-78-12-33.

**La bibliothèque nationale de France (B.N.F.)
Site François Mitterrand**.
11, quai François Mauriac, 75013. 01-53-79-59-59.
M°Quai de la Gare ou Bibliothèque.

Restaurant universitaire

Le Rabelais, à côté de Clignancourt, ouvert de 11h30 à 14h30.

Le Mabillon, 3, rue Mabillon, 742 places. Ouvert de 11h30 à 14h (14h30 pour le self) et de 18h à 20h.

Assas, 92, rue d'Assas, M° Port-Royal ou Notre-Dame- des Champs, 432 places. Ouvert de 11h30 à 15h30, la cafétéria de 7h30 à 18h15.

Le Necker, 156, rue de Vaugirard, M° Pasteur, 642 places. Ouvert de 11h30 à 13h45 et de 18h à 20h.

**Près de votre domicile, il existe peut-être un RU pour vous dépanner en soirée.
Voici la liste des RU ouverts le soir, de 18h30 à 20h.**

Bullier, 39, av G. Bernanos (5ème), M° Port-Royal, 696 places.

Châtelet, 10, rue J. Calvin (5ème), M° Censier- Daubenton, 509 places.

Cîteaux, 45, bd Diderot, M° Gare de Lyon, 464 places.

Nous contacter



AGEPS
1, rue Victor Cousin
75230 Paris
CEDEX 05



01 40 46 32 27

www.ageps.info



syndicat.ageps@gmail.com

[@syndicat_ageps](https://twitter.com/syndicat_ageps)



facebook.com/syndicat.ageps

